

[Text]

Mr. Lumley: May I make a correction, Mr. Chairman? It is 90% of U.S.\$30 million.

Mr. Blenkarn: 90% of U.S. . . .

Mr. Lumley: Yes; no sorry, Can\$34 million equals 90% of U.S.\$27 million; sorry.

Mr. Blenkarn: It is \$34 million we are on the hook for.

Mr. Lumley: And that was divided into two sections. One, part of the existing debt that was there and a second tranche for new borrowings.

Mr. Blenkarn: How much of the existing debt did we protect?

• 1015

Mr. Lumley: I think it was approximately \$15 million Canadian.

Mr. Blenkarn: We saved the Canadian Imperial Bank of Commerce to the extent of \$15 million, did we?

Mr. Lumley: Approximately, \$15 million or \$17 million. I do not have an exact figure.

Mr. Blenkarn: Maislin is a high-tech company. They drive different kinds of trucks, do they, than all other trucking companies? The ordinary individuals in my riding who own their own transport trucks, they drive a poor kind of truck. Does Maislin have any special expertise in truck driving that would have to be preserved as a Canadian method of improving competition and competitiveness in Canada? What does Maislin have that would make the government come to this one trucker and bail out his banker for \$15 million and give him another \$15 million or so to go further into debt and do things?

Mr. Lumley: Mr. Chairman, I detect a degree of facetiousness in the hon. member's comments, but I know he does not mean that.

I think, as I indicated in my answer to Mr. Lewis, as I have indicated in the House, that at the time this decision was taken this company had penetrated the United States market substantially, which many of our trucking companies have done for a long period of time. We felt at the time that this company was important. Roughly 2,000 jobs existed which were all going to go down the tube tomorrow in an area that had already had above national average unemployment levels. We felt that if we could assist this company in surviving, it would be of benefit to the Canadian people.

Mr. Blenkarn: You think these jobs would have gone down the tube. Do you think the goods carried by Maislin would not be carried by other truckers should Maislin have collapsed in July of 1982? Do you really think we would have been short of the receipt of goods from the American market and do you

[Translation]

millions de dollars canadiens, mais plutôt 42 millions de dollars en devises canadiennes.

M. Lumley: Monsieur le président, puis-je apporter une précision? Il s'agit de 90 p. 100 de 30 millions de dollars en devises américaines.

M. Blenkarn: Quatre-vingt dix p. 100 en dollars américains . . .

M. Lumley: Oui, non, je m'excuse, 34 millions de dollars canadiens qui équivalent à 90 p. 100 de 27 millions de dollars américains. Je m'excuse.

M. Blenkarn: Nous avons donc accordé une garantie de 34 millions de dollars.

M. Lumley: Et c'était en deux parties. La première partie est constituée par la dette existante et la deuxième par de nouveaux emprunts.

M. Blenkarn: À combien se chiffrait la dette existante que nous avons garantie?

M. Lumley: C'était environ 15 millions de dollars canadiens.

M. Blenkarn: Nous avons donc épargné 15 millions de dollars à la Banque de commerce canadienne impériale.

M. Lumley: Quinze millions de dollars ou 17 millions de dollars je ne me souviens pas du chiffre précis.

M. Blenkarn: Contrairement à d'autres sociétés de camionnage, la firme Maislin utilise des camions ultra-modernes très perfectionnés. Je ne pourrais pas en dire autant des petits propriétaires de ma circonscription qui utilisent des camions bien plus minables. La firme Maislin possède-t-elle des connaissances particulières en matière de camionnage qui permettraient d'accroître la compétitivité de ce secteur dans le pays. Qu'est-ce que Maislin a de si particulier que le gouvernement ait éprouvé la nécessité de rembourser 15 millions de dollars de prêts bancaires et de leur accorder 15 millions de dollars supplémentaires à titre de prêts?

M. Lumley: J'ai l'impression monsieur le président, que le député parle sur un ton légèrement moqueur, même si tel n'était pas son intention.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer à la Chambre, au moment où cette décision fut prise, Maislin avait réussi à pénétrer le marché américain de façon significative, tout comme d'autres firmes de camionnage canadiennes. Nous étions d'avis qu'il s'agissait d'une firme importante dont la disparition entraînerait la perte de 2,000 emplois dans une région où le taux de chômage dépasse la moyenne nationale. Le gouvernement a donc estimé qu'il était dans l'intérêt national d'aider cette firme à surmonter ses difficultés.

M. Blenkarn: Vous pensiez que ces emplois auraient disparu. Mais ne pensez-vous pas que si Maislin avait fait faillite en juillet 1982, que d'autres entreprises de camionnage auraient pris la relève? Les marchandises en provenance des États-Unis auraient quand même dû être transportées jusqu'au